

MINISTRE DE LA CULTURE,
DES ARTS ET DU TOURISME

COMMISSION NATIONALE DES ARTS



BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

N°2020 - / 0010 / MCAT/C/PCNA

Ouagadougou, le 18 SEP. 2020

COMMUNIQUE

portant délivrance de la carte professionnelle d'artiste

Le Président de la Commission Nationale des Arts (CNA) informe l'ensemble des artistes professionnels que dans le cadre de la mise en œuvre du statut de l'artiste, une première session de délivrance de la carte professionnelle aura lieu dans les villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso. A cet effet, il invite tous les artistes souhaitant bénéficier de ladite carte à faire parvenir leurs demandes selon le modèle en vigueur et les pièces justificatives demandées. Les dossiers sont reçus à Ouagadougou à la Direction Générale des Arts (DGA), sise immeuble KAFANDO et à Bobo Dioulasso à la Direction Régionale de la Culture des Arts et du Tourisme sise immeuble administratif.

Les formulaires peuvent être téléchargés sur les sites du Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme, du BBDA, du FDCT, mais aussi sur les plateformes des faitières.

Pour la première session, les dossiers sont reçus du Mardi 22 Septembre au Mercredi 14 Octobre 2020 à 16h.



Le Président de la Commission

Thierry MILLOGO

Officier de l'Ordre du Mérite des Arts,
des Lettres et de la Communication